



SAINT - GABRIEL  
- DE -  
VALCARTIER

## AVIS PUBLIC

### Conformité des règlements d'urbanisme adoptés dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme

**À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de de Saint-Gabriel-de-Valcartier**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, que :

Lors d'une séance tenue le 5 février 2024, le conseil a adopté :

- 1° Le Règlement no 261 sur le plan d'urbanisme (remplaçant le Règlement sur le plan d'urbanisme no 147);
- 2° Le Règlement no 262 sur le zonage (remplaçant le Règlement de zonage no 148);
- 3° Le Règlement no 267 sur les usages conditionnels (remplaçant le Règlement sur les usages conditionnels no 152);

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier peut demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité de l'un ou l'autre des règlements identifiés aux paragraphes 1° à 3° au Règlement sur le plan d'urbanisme no 261 (par. 1°).

Cette demande doit être soumise à la Commission municipale dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Mezzanine, aile Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, la Commission doit donner son avis sur la conformité du ou des règlements visés par la demande au nouveau plan d'urbanisme et ce, dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du ou des règlements visés par la demande.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 2215, boul. Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0, aux jours et heures d'ouverture de bureau. Une copie de ces règlements peut également être obtenue par courriel en formulant une demande à [admin@munsgdv.ca](mailto:admin@munsgdv.ca) . Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité à la section citoyens/Règlements municipaux.

Donné à Saint-Gabriel-de-Valcartier,  
ce 12 février 2024

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière